

PRIERES.

O DIEU ETERNEL, Seigneur du Ciel et de la Terre, le Grand et Tout-Puisant Conseiller ; nous, Vos humbles serviteurs, ici assemblés en Votre présence, reconnoissons en toute humilité la grièveté, ainsi que la multitude de nos péchés et de nos imperfections, et par là, combien nous sommes indignes de recevoir aucunes graces de Votre part ; néanmoins, O Père très-miséricordieux, puisque par l'effet de Votre Providence, nous sommes appelés à ce Conseil Spécial, afin de donner notre avis sur les objets qui ont rapport à Votre Gloire, aux intérêts de la piété, à la prospérité de notre Reine et au bonheur de son peuple, nous Vous demandons très-instamment que, nous accordant le pardon de nos péchés par la vertu du sang de Votre cher Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, il Vous plaise, par les lumières de Votre Esprit Saint de dissiper toutes ténèbres de nos esprits, et toute vanité de nos pensées, et toute partialité de nos discours, et de nous accorder cette sagesse et cette droiture de cœur qui appartiennent à des serviteurs de Jésus-Christ, aux sujets d'une Reine bienfaisante et aux Membres de ce Conseil Spécial. Ne permettez pas, O Seigneur, nous qui sommes ici réunis pour le bien public de tout le Pays, d'apporter moins de diligence, ni moins de soins que nous ne le faisons dans nos affaires particulières. Nous Vous prions aussi, de nous faire la grâce, que chacun de nous puisse s'acquitter de ses devoirs en toute conscience envers Votre Majesté, avec un véritable zèle pour Votre parole, un Cœur loyal envers notre Reine, un amour chrétien à notre Patrie, et pour le bonheur commun de l'Empire Britannique. O Seigneur, unissez et cimenter les Cœurs de Sa Très-Excellente Majesté la Reine, et de son Représentant ici, et des deux Chambres du Parlement Britannique et de ce Conseil, en telle sorte qu'ils forment une union indissoluble ; qu'ils mettent en force les Loix justes et équitables qui sont déjà passées, et qu'ils ordonnent toutes celles qui seront trouvées les plus nécessaires, afin qu'elles puissent être un frein aux méchants, et qu'elles servent d'encouragement à tous les bons et fidèles sujets. Enfin, que Vos Saintes Bénédiction puissent nous être continuées, et Vos justes chatiments détournés de dessus nous ; et cela pour l'amour de Jésus-Christ, Notre très-Glorieux Médiateur et Avocat, auquel, avec Votre Divine Majesté, et le Saint-Esprit soient donnés tout Honneur, toute Louange, Pouvoir et et Puissance, maintenant et à toujours. Ainsi-soit-il.

Son Excellence a mis devant le Conseil, les Règles et Règlements pour le Conseil Spécial de Sa Majesté, constitué sous l'autorité du Statut de la 1^{ere}. année de *Victoria*, Chap. 9.

Son Excellence a alors soumis au Conseil, les Ordonnances suivantes :

Une Ordonnance pour déclarer et rendre certaine l'époque où les Loix et Ordonnances passées par le Gouverneur et le Conseil Spécial de la Province, auront effet.